



## **Annexe à la Déclaration de Pécs de l'ARE** **L'intégration des minorités ethniques – les engagements pris par les Régions**

*Adoptée à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale à Udine (Friuli Venezia Giulia, I)  
le 8 novembre 2007*

Réunis à Udine à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'ARE les 8 et 9 novembre 2007,

À la lumière des événements survenus en Italie début novembre 2007, impliquant des personnes d'origine rom et roumaine,

Suite à une proposition de Constantin Ostaficiuc, Président de la Commission de l'ARE pour les politiques sociales et la santé publique et Président du Conseil régional de Timis (RO),

Les participants de l'Assemblée Générale de l'ARE ont considéré que la Déclaration de Pécs de l'ARE sur l'intégration des minorités ethniques devait être appliquée dans ce contexte.

L'Assemblée Générale de l'ARE a par conséquent convenu de manière unanime d'ajouter le paragraphe suivant en annexe de la déclaration mentionnée ci-dessus:

**Les événements survenus en Italie et en Roumanie au début du mois de novembre 2007, impliquant la communauté « rom », illustrent aussi bien l'importance des principes énoncés dans cette déclaration que le besoin urgent d'actions coordonnées entre les différents niveaux de gouvernement. De nombreuses communautés ethniques sont présentes dans différents pays européens : l'Europe doit dès lors montrer le chemin et encourager la coopération entre les pays et les niveaux de pouvoir.**